

COMMUNE D'ETRELLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ETRELLES

Par arrêté n°AR2022-17 en date du 26/04/2022, le Maire de la Commune d'Étrelles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Étrelles.

Ce projet de modification de PLU a pour objet :

- La création d'une nouvelle OAP (Rue Normand d'Étrelles),
- La création d'une sous-zone en zone UC (changement de destination secteur santé),
- La modification du règlement en zone UC (règles relatives au stationnement),
- La modification du règlement en zone UZ (règles relatives aux clôtures et aux annexes),
- La modification du règlement en zone 1AUa (règles relatives à la perméabilité des stationnements),
- La modification du règlement en zone A (règles relatives à l'implantation des constructions),
- La modification de la liste des changements de destination en zone A
- La rectification d'une erreur matérielle (marge de recul sur voie départementale en zone UA),
- La création d'un emplacement réservé (création d'une liaison entre le parc et la rue Marquise de Sévigné),
- La modification partielle de la zone UL (création d'un secteur mixte autorisant les destinations : « Équipements d'intérêt collectif et services publics » et « Commerce et activités de service »)

**Cette enquête publique, d'une durée de 32 jours, se déroulera :
du vendredi 13 Mai 2022 à 9h jusqu'au lundi 13 Juin 2022 à 17h**

A cet effet, par décision en date du 01/04/2021, le Tribunal administratif de Rennes a désigné en qualité de commissaire enquêteur **Monsieur Gilles LUCAS**, hydrogéologue à la retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie d'Étrelles, du **vendredi 13 Mai 2022 à 9h au lundi 13 Juin 2022 à 17h**, soit **pendant les 32 jours consécutifs** de l'enquête publique, aux horaires habituels (Lundi de 14h à 17h, mardi-mercredi-vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h, samedi de 09h à 12h) Le **dossier d'enquête numérique** pourra être consulté en ligne par le public pendant la durée de l'enquête publique sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <http://www.ville-etrelles.fr>

Les observations pourront inscrites sur le registre prévu à cet effet, ou être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@etrelles.bzh
Les observations du public reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la commune à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie d'ETRELLES – A l'attention de M. le Commissaire enquêteur – ne pas ouvrir – Modification n°1 du PLU - 02 Rue Julien Caillel 35370 ETRELLES

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'ETRELLES pour recueillir les observations et propositions des intéressés les :

Vendredi 13 Mai 2022 de 9h à 12h

Samedi 04 Juin 2022 de 9h à 12h

Lundi 13 Juin 2022 de 14h à 17h

A l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le 13 Juin 2022 à 17h, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables ou non. Le commissaire enquêteur transmettra à Madame le Maire le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus disposition du public en mairie et sur le site internet de la Commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête, est le Conseil Municipal d'Étrelles.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la personne responsable du projet :
MORICE Marie-Christine, Maire d'Étrelles, 02 Rue Julien Caillel 35370 ETRELLES

Le Maire,

Marie-Christine MORICE